

## REUNION DU 31 JANVIER 2017

### EXTRAIT

#### DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

#### DU CONSEIL MUNICIPAL BLANDOUET – ST JEAN

Nombre de conseillers

En exercice : 20

Présents : 18

Votants : 18

L'an deux mil dix-sept, le trente-et-un janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni de Saint Jean Sur Erve, sous la présidence de Monsieur Claude DEROUARD, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 23 janvier 2017

**PRESENTS** : Mme Nicole BAUDRY, M. Rémi BEAUPIED, M. Christophe BRUNEAU, M. Stéphane CHAUVEAU, M. Patrick COUSIN, M. Jean-Claude BOUGEANT, M. Ludovic BOUL, M. Claude DEROUARD, M. Jacky DEROUIN, M. Jean-Claude DORIZON, Mme Nadège GENESLAY, Mme HARAN Fabienne, M. Jean-Claude GUIVIER, M. Jacques LETARD, M. Richard MARTEAU, M. Hervé ROYER, Mme Solange SCHLEGEL, M. Emmanuel TATIN, M. Julien VANNIER et M. Philippe WAROT.

**ABSENTS EXCUSES** : Mme HARAN Fabienne et M. Jean-Claude GUIVIER

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme Nadège GENESLAY

Le compte rendu de la dernière réunion de Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité.

#### **N°1 : PROJETS 2017 DES 2 COMMUNES HISTORIQUES**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des projets de 2017 des 2 communes historiques.

##### **Blandouet :**

- Aménagement de la voirie dans le bourg  
91 608 € HT
- Aménagement des toilettes avec accès pour personnes à mobilité réduite  
17 394 € HT
- 5 900 € HT Frais d'études
- Réfection de la toiture de la mairie
- Isolation de la cuisine de la salle des fêtes
- Achat et pose d'un poêle à bois dans la salle des fêtes
- Fin de la viabilisation au lotissement de l'Allée Verte : voirie et complément d'éclairage public

##### **Saint Jean Sur Erve :**

- Création d'un jardin du souvenir au cimetière
- Mise aux normes de l'assainissement de la salle socioculturelle (eaux usées)
- Travaux d'aménagement à l'ancienne cantine (salle des associations)
- Mise aux normes des toilettes dans l'ancienne cantine afin de supprimer les toilettes dans le bourg
- Aménagement de l'ancienne école maternelle pour faire des logements

- Accessibilité handicapé au plan d'eau
- Aménagement autour de la nouvelle école

## **N° 2 : DEMANDE DE SUBVENTIONS « AMENAGEMENT DU BOURG A BLANDOUET**

Dans le cadre de l'aménagement du centre bourg, l'estimation du projet établi par le bureau d'études ZUBER s'élève à 91 608.95 € HT et 23 294.13 € HT, soit un total de 114 903.08 €.

Monsieur le Maire arrête le plan de financement comme suit, sous réserve de l'avis technique du Conseil Départemental

Subvention DETR	22 980 €	Eventuelle
Fonds de concours	25 000 €	
Réserve Parlementaire	5 000 €	Subvention accordée
Subvention départementale	5 687 €	Contrat de territoire
Subvention DGE	2 000 €	Eventuelle
Emprunt long terme	30 000 €	En fonction des subventions accordées
Fonds propres	24 236.08 €	
	<b>114 903.08 €</b>	

Monsieur le Maire expose les aides auxquelles la commune pourrait prétendre :

- 1) Aide D.E.T.R. 2017 « Dotation d'équipement des territoires ruraux »  
Cette aide s'élève à 20% du montant HT des travaux (évaluation : 114 903 x 20% = 22 980 €)
- 2) Aide D.G.E. « Amendes de police en matière de sécurité routière »  
Cette aide concerne les travaux destinés à l'amélioration de la sécurité routière
- 3) Subvention départementale : contrat de territoire, dotation accordée s'élève à 5 687 €
- 4) Fonds de concours 2017 de la communauté de communes des Coëvrons :  
Cette aide d'un montant de 25 000 € a été mise en place par la 3C suivant la délibération du 20 janvier 2014 et est accordée après le dépôt du dossier de demande.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- AUTORISE le Maire, à signer tous les documents inhérents aux dossiers.

## **N°3 MODIFICATION DES DELIBERATIONS CONCERNANT LES DROITS DE PREEMPTION**

L'article L 211-1 du Code de l'urbanisme offre la possibilité aux communes dotées d'une carte communale approuvée d'instituer un droit de préemption dans un ou plusieurs périmètres délimités par la carte en vue de la réalisation d'un équipement ou d'une opération d'aménagement.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2121-24 et L 122-22-15 ;  
Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 210-1, L 211-1 et suivants, L 213-1 et suivants, L 300-1, R 211-1 et suivants ;  
Vu la carte communale approuvée par délibération du conseil municipal en date du 4 décembre 2014 (Commune historique de Saint Jean Sur Erve) ;

Vu la carte communale approuvée par délibération du conseil municipal en date du 17 mars 2015 (commune historique de Blandouet) et validée par arrêté préfectoral en date du 26 juin 2015

Considérant l'intérêt pour la commune d'instaurer un droit de préemption sur les parcelles constructibles situées à l'intérieur du périmètre du bourg et sur les parcelles bâties comprises dans ce même périmètre

Considérant l'intérêt pour la commune historique de Saint Jean Sur Erve d'instaurer un droit de préemption sur les parcelles de terrains cadastrées :

- Section AB n°70 située au lieu-dit La Gélinière, d'une superficie de 900 m<sup>2</sup> ;
- Section AB n°78 située au 5 rue de Jouvence, d'une superficie de 1953 m<sup>2</sup> ;
- Section AB n°128 située au bourg, d'une superficie de 338 m<sup>2</sup> ;
- Section AB n°127 située au bourg, d'une superficie de 371 m<sup>2</sup> ;
- Section ZM n°22 située au lieu-dit Le Pis de Chien, d'une superficie de 8180 m<sup>2</sup> ;
- Section ZM n°23 située au lieu-dit Le Pis de Chien, d'une superficie de 5920 m<sup>2</sup> ;

lui permettant, pour les quatre premières parcelles, d'urbaniser, dans les années à venir ces parties du bourg et d'étendre le lotissement actuel de la Gélinière et pour la cinquième et la sixième parcelle, de réaliser un aménagement routier, dans les années à venir, pour relier la route de St Léger et de Chammes.

Considérant l'intérêt que représente la mise en place de cet outil foncier pour mener à bien les politiques de la commune nouvelle.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

- **DECIDE** d'instaurer un droit de préemption sur les parcelles constructibles situées à l'intérieur du périmètre du bourg et sur les parcelles bâties comprises dans ce même périmètre
- **DECIDE** d'instituer un droit de préemption sur les parcelles cadastrées section AB n°70, 78, 127,128 et ZM n°22, 23, précisées au plan ci-annexé (commune historique de Saint Jean Sur Erve),
- Donne délégation au maire pour exercer au nom de la commune le droit de préemption sur les parcelles désignées ci-dessus,
- Dit que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois, qu'elle sera publiée et transmise à l'ensemble des organismes et services concernés,
- Dit qu'un registre dans lequel seront inscrites toutes les déclarations d'intention d'aliéner, les acquisitions réalisées par exercice du droit de préemption et des précisions sur l'utilisation effective des biens acquis sera ouvert et consultable en mairie.

#### **N°4 CREATION D'UNE REGIE DE RECETTES POUR LA SALLE SOCIOCULTURELLE ET LOCATION TABLES ET BANCS**

Monsieur le Maire rappelle que la commune historique de Saint Jean Sur Erve avait une régie de recettes pour la location de la salle socioculturelle à Saint Jean Sur Erve ainsi que la location de tables et de bancs.

Suite à la création de la commune nouvelle au 1<sup>er</sup> janvier 2017, le Conseil Municipal doit créer la régie de recettes au nom de la commune nouvelle « Blandouet – Saint-Jean » pour l'année 2017

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal,**

- **DECIDE DE CREER** une régie de recettes
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents afférents au dossier

### QUESTIONS DIVERSES

La commission scolaire et périscolaire s'est réunie le mardi 24 janvier 2017 afin d'établir un règlement intérieur lors des temps d'activités périscolaires. Monsieur Jean-Claude DORIZON donne lecture du règlement. Le règlement est validé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Suite à des chiens errants, il est proposé d'installer un chenil dans le hangar derrière la salle des fêtes de Saint Jean Sur Erve. Une réflexion est en cours pour le projet de chenil, aucune décision à ce jour.

Monsieur le Maire propose plusieurs devis de l'entreprise DEROUIN Jacky pour l'aménagement du cimetière de Saint Jean Sur Erve.

- Création d'un chemin d'accès au cimetière : 800 € HT soit 960 € TTC
- Fourniture et pose de 2 portails et les clôtures : 3 175.00 € HT soit 3 810.00 € TTC

Le Conseil Municipal accepte les 2 devis.

La commune a accordé la même somme que l'an dernier pour le feu d'artifice de la fête communale à Saint Jean Sur Erve pour un montant de 1 800 € TTC.

Renouvellement et pose des panneaux signalétiques

Nicole BAUDRY	Rémi BEAUPIED	Christophe BRUNEAU	Stéphane CHAUX
Nadège GENESLAY	Patrick COUSIN	Jean-Claude BOUGEANT	Ludovic BOUL
Claude DEROUARD	Jacky DEROUIN	Jean-Claude DORIZON	Jean-Claude GUIVIER
Fabienne HARAN	Jacques LETARD	Richard MARTEAU	Hervé ROYER
Solange SCHLEGEL	Emmanuel TATIN	Julien VANNIER	Philippe WAROT